

question? Ensuite, va-t-il tenir la promesse que ses prédécesseurs et collègues du cabinet nous ont faite et consulter les membres de l'équipe de travail néo-démocrate avant de présenter le projet de loi? Enfin, et c'est très important...

M. le Président: A l'ordre! Une question à la fois. Le ministre du Travail a la parole.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je peux d'abord assurer l'honorable député que le projet de loi sera déposé à la Chambre la semaine prochaine; deuxièmement, si le critique officiel du Nouveau parti démocratique est disponible, ce sera avec plaisir que moi-même, ou un des fonctionnaires de mon ministère, pourrons lui donner des informations au sujet de ce projet de loi. Le problème, c'est qu'il est difficile de savoir qui est le critique officiel en matière de travail dans ce parti. Il semble changer tous les mois!

[Traduction]

M. le Président: J'autorise le député de Kootenay-Ouest à poser une brève question supplémentaire. Si pourtant il tient à poser toute une série de questions très détaillées, je lui signale qu'il devrait les faire inscrire au *Feuilleton*.

M. Kristiansen: Oui, monsieur le Président. En réponse au ministre, néanmoins, je tiens à signaler que le NPD n'a eu qu'un seul critique en matière de travail depuis 1980. Dans l'intervalle, nous avons eu trois ministres du travail et quatre années de promesses manquées. C'en est assez.

Des voix: Oh, oh!

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Après quatre ans d'atermoiements, monsieur le Président, le ministre pourrait-il maintenant nous donner l'assurance que la Chambre et le comité auront tout le temps voulu avant les vacances d'été ou une prorogation, pour étudier ce projet de loi très important? Autrement, ne pense-t-il pas que M. McDermott a raison de dire que les libéraux ne sont qu'une bande de minables?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, il est certain que dès le dépôt du projet de loi, je demanderai à mes collègues des deux côtés de la Chambre de s'entendre pour en disposer le plus rapidement possible. Je suis convaincu que l'honorable député m'accordera sa coopération entière.

Quant à savoir qui est le critique officiel du Nouveau parti démocratique, l'honorable député qui parle très fort devrait m'indiquer, après la période des questions orales, si c'est lui ou si c'est son collègue de Kootenay-Est-Revelstoke, parce que depuis quelques semaines, c'est avec ce dernier que je fais affaire.

Pétitions

• (1500)

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES MILITAIRES EXPOSÉS À DES RADIATIONS NUCLÉAIRES—LE CERTIFICAT MÉDICAL EXIGÉ

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Il doit savoir qu'il existe une forte incidence de cancer chez les militaires qui ont été exposés à des radiations nucléaires. Pourquoi son ministère insiste-t-il encore pour que chaque personne concernée fournisse un certificat médical avant d'avoir droit à une pension et avant de pouvoir suivre un traitement?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, comme tous les autres anciens combattants, ces personnes ont le droit de présenter une demande à la Commission des pensions, qui étudiera leur cas. Le député doit bien savoir que nous avons commandé une étude sur ce groupe d'anciens combattants à l'Université d'Ottawa. Nous espérons obtenir un rapport détaillé sur leur cas et recevoir une recommandation cet automne.

M. McKinnon: Le ministre sait certainement que le ministère de la Défense nationale effectue également une étude à ce sujet depuis deux ans.

LA JURISPRUDENCE—ON DEMANDE AU MINISTRE D'ACCEPTER UN CAS COMME PRÉCÉDENT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, la loi sur les pensions est censée être basée sur la jurisprudence. Le ministère a reconnu dans certains cas, notamment dans celui du lieutenant-colonel Owen Browne, qui est décédé, que le cancer avait été causé par une exposition à des radiations. Pourquoi le ministre ne veut-il pas accepter ce cas comme un précédent pour tous les militaires qui ont été exposés à des radiations nucléaires et qui ont de ce fait souffert du cancer?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, les opinions diffèrent à ce sujet dans les milieux médicaux. Par conséquent, nous avons entamé une étude sur les personnes qui ont été exposées à des radiations, que ce soit pendant les opérations de nettoyage à Chalk River ou durant les essais au Nevada. Nous espérons que la conclusion de cette étude permettra de déterminer quels principes il faut adopter pour les cas dont la Commission est saisie.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 9 mai 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.